



Ternier, le 16 février 2017

Consultation sur le Pôle Gare

Remarque générale, il nous semble que le projet est bien relié à celui de l'entrée ouest, de l'entrée est (direction Annemasse) et de l'entrée nord (direction Genève), au travers des différents projets en cours de gestation.

Par contre la liaison avec le hameau de Ternier au sud n'a pas encore été étudiée. Dans ce contexte, il est délicat d'appréhender le projet dans toutes ses implications. Le projet devra donc aussi tenir compte des quartiers riverains et du hameau de Ternier pour les questions d'impact engendré en volume de trafic riverain et de trafic de transit d'une part et des besoins en équipements publics d'autre part.

Néanmoins nous tenons à faire les remarques suivantes :

Le projet contient des éléments intéressants :

- 1) -La voie réservée au bus du rond-point de Viry à la gare
- 2) -Le pôle d'échange autour des transports publics
- 3) -Une meilleure gestion des flux de voitures.
- 4) -Le désir de favoriser l'implantation d'activités créatrices d'emploi.

Nous avons des doutes sur le projet :

- 5) -La portée de l'amélioration en terme de fluidité, même compte tenu de l'entrée ouest et de l'ouverture du LémanExpress, car le passage le plus fluide verra toujours affluer les excédents des autres itinéraires.
- 6) -La densification importante que contient le projet, qui viendrait se rajouter aux nombreuses surfaces en constructions ou au bénéfice d'autorisations déjà valables. Nous constatons que le désir de fournir des logements à des prix abordables revient à créer 2 logements à prix libre pour 1 logement social ou aidé. Cela aboutit à accentuer le déséquilibre existant au lieu de le combler. Sans minimiser les difficultés rencontrées par la Mairie dans ce domaine, ne conviendrait-il pas de chercher d'autres options ? On pourrait penser à construire sur des terrains à prix abordables dont les prix de vente aurait été encadrés lors d'un déclassement. La plus-value réalisée lors de la vente d'un terrain Ux en Uc5 par exemple devrait être, d'une manière ou d'une autre, limitée à un niveau qui respecte à la fois les intérêts privés et l'intérêt public.

Nous avons des questionnements sur le projet :

- 7) -La passerelle piétonne prévue pour la mobilité nous paraît inadaptée, pénible à emprunter, inesthétique et coûteuse.
Une solution esthétiquement heureuse, d'un usage agréable, est probablement envisageable, mais son prix serait certainement totalement dissuasif.
Nous nous appuyons entre autre sur l'avis donné par l'architecte urbaniste à la réunion de concertation du 26 janvier sur l'entrée sud « on ne fait plus de passerelle aujourd'hui, on préfère garder les piétons au sol ».
Nous avons à cœur de maintenir et d'améliorer l'accès de plain-pied actuel par le passage à niveau, pour les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite, aussi bien sur le plan de la facilité et de l'agrément que de la sécurité. Parmi les mesures à prendre, il conviendrait entre autre d'élargir le trottoir de part et d'autre et le long du passage à niveau.
Nous accordons une très grande importance au maintien de l'avenue de Ternier, liaison séculaire entre St-Julien et le hameau historique de Ternier.
- 8) -Le relogement des personnes déplacées.

Nous proposons d'ajouter au projet:

- 9) -La réservation d'un terrain pour la construction d'une école pour la zone sud de la ville (quartier de l'Arande, de la Gare, du centre ville côté gare, du Ternier et de Lathoy) qui, à l'horizon 2030 devrait atteindre, selon les projets que j'ai pu étudier, les 4000-4500 habitants.
Si l'on veut vraiment encourager la mobilité douce, il faut que les écoles maternelles et primaire soit proches des lieux d'habitations.
Par exemple les enfants de Ternier qui devront se rendre au Puy St-Martin auront environ 20 minutes de trajet à pied pour les plus grands et jusqu'à une demi-heure pour les plus jeunes.
C'est beaucoup et génère dans les faits un trafic routier évitable.
- 10) -La création d'un parking d'échange en amont, proche des sorties autoroutières, du côté de la zone commerciale de Vitam Parc par exemple avec des navettes pour la gare sur la voie réservée pour diminuer encore le trafic utilisant l'entrée sud avec une réévaluation de la capacité optimale du P&R gare.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association
Marc Babel
42 avenue de Ternier

